



Risque du gérant de fait

Par lemeilleurami

Bonjour, depuis une année, j'aide mon meilleur ami restaurateur et gérant qui ne s'en sort plus de ses dettes et huissiers. Aujourd'hui il doit aller en redressement judiciaire et comme il gère très mal la langue française il m'a fait une procuration pour que je demande cette procédure à sa place.

A présent et au regard de tout ce que je lis aujourd'hui sur le "gérant de fait" j'ai bien peur d'avoir de gros ennuis alors que je ne suis en rien dans son affaire... ni actionnaire, ni salarié, ni prestataire quelconque... Juste un ami qui se doit et à qui je tends la main...

Merci de vos conseils le R.J est pour bientôt dois je prendre d'ors et déjà un avocat ?